



## **Compte-rendu Conseil Municipal du vendredi 19 mai 2017 – 20h**

L'An deux mil dix-sept, le 19 mai, à 20h,

Le Conseil Municipal de la Commune de MAGNEUX HAUTE RIVE dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean Paul DUMAS, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 mai 2017.

**PRÉSENTS** : M. DUMAS Jean-Paul, Maire, M. CHAPOT Gilles, Mme MAGAT Christine, M. BONNEFOI Roland, M. BERTHILLOT Jean-Luc, M. MAILLARD Fabien, Mme GRUDÉ Audrey, Mme SAUMET Marion, Mme ARAUJO Barbara.

**ABSENTS EXCUSÉS** : M. MOULIN Jean-Yves, Mme MIRAILLER Amélie.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Mme Christine MAGAT

Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

Nombre de membres votants : 9

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance précédente du 24 mars 2017. N'appelant aucune observation, le procès verbal est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **ORDRE DU JOUR**

- **Création d'un marché communal**

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le souhait d'organiser sur la commune un marché hebdomadaire, dans le but de proposer un nouveau lieu de consommation de proximité, aucune épicerie n'étant installée sur la commune. L'offre de ce marché sera alimentaire et non-alimentaire. Il aura lieu les dimanches matins, à partir de 6h, à compter du 1<sup>er</sup> mai 2017, sur la place du Marronnier.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver la création d'un marché communal.***

- **Travaux de réfection des trottoirs autour de la mairie : dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal le projet de travaux pour la réfection des trottoirs et enrobés autour de la mairie, rendus nécessaires suite à la démolition du bâtiment attenant à la mairie. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à **12 919 .94 € HT**.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à déposer un dossier de demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire, pour ces travaux.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité pour les travaux de réfection des trottoirs et enrobés autour de la mairie et autorise Monsieur le Maire à déposer ce dossier.***

- **Approbation des marchés pour les travaux d'extension des vestiaires du club de Foot**

Monsieur le Maire rappelle l'appel d'offres en cours pour les travaux d'extension des vestiaires du club de football.

Un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 8 mars 2017 sur le site du département de la Loire. La date limite de réception des offres a été fixée au 4 avril 2017. 45 offres ont été reçues. L'ouverture des plis a eu lieu le 6 avril.

Après analyse par le maître d'œuvre des offres reçues pour les travaux des vestiaires du club de foot, le maire en donne le compte-rendu. Les entreprises mieux disantes sont :

- lot n°1-terrassement :	DIDIER BAROU :	1 104,10 € HT
- lot n°2-maçonnerie :	LACHAND :	15 580,75 € HT
- lot n°3- charpente couverture zinguerie :	JOEL REYNAUD :	9 086,82 € HT
- lot n°4- menuiseries extérieures métalliques:	BORY ALEX :	11 639,41 € HT
- lot n°5-isolation plâtrerie :	EMPREINTE ET DESIGN :	7 979,56 € HT
- lot n°6-plomberie sanitaire :	EURELEC :	3 331,84 € HT
- lot n°7-électricité chauffage VMC :	ALAIN BERSON :	5 731,00 € HT
- lot n°8-chape :	MURAT CARRELAGES :	3 499,23 € HT
- lot n°9-carrelage faïence :	MURAT CARRELAGES :	3 499,37 € HT
- lot n°10-façades :	VINCENT :	2 193,14 € HT

**Total des marchés : 63 645,22 € HT**

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide d'approuver les marchés pour les travaux d'extension des vestiaires du club de foot, tel que présentés, pour un total de marchés de 63 645,22 € HT, et autorise monsieur le maire à signer lesdits marchés, ainsi que les pièces qui s'y rapportent.***

- **Approbation de la convention de passage avec Bouygues**

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal la convention de passage transmise par Bouygues Energies et Services. Le déploiement de la fibre optique nécessite le passage du réseau de télécommunication électronique sur 2 parcelles appartenant à la commune, cadastrées B293 et B295, situées à Jappe Renard et qui bordent l'autoroute. Cette convention autorise les agents du SIEL ou de son mandataire, Bouygues, à pénétrer sur lesdites parcelles en vue de la construction, la surveillance, l'entretien et la réparation des ouvrages bénéficiaires de la servitude.

Cette convention n'a pas d'incidence financière et est consentie à titre gracieux.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la convention de passage du réseau de fibre optique sur 2 parcelles appartenant à la commune, à passer avec le SIEL et son mandataire Bouygues, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette convention.***

- **Renouvellement du contrat CUI-CAE pour l'agent technique polyvalent**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal qu'un contrat CUI-CAE de 6 mois a été mis en place pour remplacer l'agent technique communal en congé de longue maladie. Ce contrat se termine le 8 juillet 2017. Il propose de le prolonger pour une période de 6 mois, jusqu'au 31 décembre 2017.

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, approuve la prolongation du contrat CUI-CAE pour une période de 6 mois, du 9 juillet au 31 décembre 2017 et autorise Monsieur le Maire à faire les démarches nécessaires.***

• **Election du délégué du conseil municipal pour l'élection sénatoriale de septembre 2017**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que 2017 est une année d'élection des sénateurs pour le département de la Loire. La date a été fixée au 24 septembre 2017.

Les sénateurs sont renouvelés par moitié, tous les 3 ans. Ils sont élus au suffrage universel indirect par un collège comprenant les députés, les conseillers régionaux élus dans le département, les conseillers départementaux et les délégués des conseils municipaux (environ 162 000 grands électeurs).

Un décret convoquant les électeurs et fixant la date de désignation des délégués des conseils municipaux devrait être publié prochainement.

**Informations diverses :**

- **Adressage** : procédure en cours pour nommer les rues et attribuer un numéro de maison à chaque foyer
- **Projet de création d'un site internet** : des renseignements vont être demandés auprès de l'Association des Maires de France (AMF)
- **Point sur la facturation de l'eau** par Loire Forez (devrait être effectuée fin mai)
- **Tableau des permanences** pour l'élection législative (11 et 18 juin)
- **comité des fêtes** : fête patronale et concert du 15 août
- **Fête des mères et accueil des nouveaux arrivants** : vendredi 2 juin à 19h, salle des fêtes

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Le 24 mai 2017,  
Le Maire,  
Jean Paul DUMAS,